



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL21-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 6 mai 2025

Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

21- MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DU RESTAURANT SCOLAIRE, RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION D'UN OFFICE, D'UNE SALLE DE RESTAURATION ET D'UNE SALLE POLYVALENTE - RESTAURANT JACQUES PRÉVERT – AVENANTS N°1 AUX LOTS 3, 6 ET 12 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°21 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - Restaurant Jacques Prévert, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 9 septembre 2024 et 16 septembre 2024.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- Lot 01 : Démolition / Désamiantage à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 47 974,96 € HT ;
- Lot 02 : Terrassement - VRD à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 44 383,10 € HT ;
- Lot 03 : Gros œuvre à SAS DEFONTAINE – 49280 La Séguinière pour un montant de 230 000,00 € HT ;
- Lot 04 : Charpente & ossature bois à LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 74 700,00 € HT ;
- Lot 05 : Couverture zinc et ardoise à SARL OGER LEFRECHE – 49300 Cholet pour un montant de 73 361,33 € HT ;
- Lot 06 : Etanchéité à OUEST ETANCHE – 85150 Landeronde pour un montant de 28 474,55 € HT ;
- Lot 07 : Serrurerie à TALON SAS – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 73 140,00 € HT ;
- Lot 08 : Menuiseries extérieures à BONNET GUY – 85500 Les Herbiers pour un montant de 134 155,00 € HT ;
- Lot 09 : Menuiseries intérieures à GODARD MENUISERIE SAS – 85250 Saint Fulgent pour un montant de 46 216,80 € HT (offre de base) ;
- Lot 10 : Cloisons sèches – Plafond plaques de plâtre à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 62 500,00 € HT ;
- Lot 11 : Cloisons doublages isothermes à VSA AMENAGEMENT SARL – 44830 Bouaye pour un montant de 28 962,14 € HT ;
- Lot 12 : Carrelage - Faïence à SARL CAILLAUD VRIGNAUD – 85500 Les Herbiers pour un montant de 36 200,00 € HT ;
- Lot 13 : Peinture – Sols collés à SAS MERLET DECO – 79140 Cerizay pour un montant de 29 985,45 € HT ;
- Lot 14 : Plafonds suspendus - Isolation à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 47 500,00 € HT ;
- Lot 15 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires à SARL BREGEON MAUDET – 85500 Les Herbiers pour un montant de 153 631,68 € HT ;
- Lot 16 : Electricité courants forts et faibles à OUVRARD SA – 85500 Les Herbiers pour un montant de 76 500,00 € HT ;
- Lot 17 : Matériel de cuisine à ABC FROID – 85510 Le Boupère pour un montant de 60 000,00 € HT.

Soit un montant total de travaux de 1 247 685,01 € HT.

Dans le cadre du chantier, trois avenants sont proposés.

L'avenant n°1 au lot 3 « Gros œuvre » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires :

- à la demande du Maître d'œuvre, les canalisations des eaux pluviales doivent passer de l'extension à l'arrière du bâtiment vers la façade avant. Cette modification représente une plus-value de 1 979,56 € HT (selon devis D240705V02 du 11 février 2025 annexé au présent avenant) ;
- à la demande du bureau d'études structures, il convient de consolider le mur existant dans l'angle du bâtiment. Cette modification représente une plus-value de 5 515,59 € HT (selon devis D240705V03 du 10 mars 2025 annexé au présent avenant) ;
- suite à la réalisation des frangements dans la dalle béton, il a été constaté que la chape béton devait être déposée. Cet aléa de chantier engendre une plus-value d'un montant de 4 866,88 € HT (selon devis D240705V04 du 31 mars 2025 annexé au présent avenant).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de 12 362,03 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 3 « Gros œuvre » s'élève à **242 362,03 € HT**, soit une augmentation de 5,37 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 6 « Etanchéité » a pour objet de prendre en compte une modification à la demande du maître d'œuvre des entrées des canalisations des eaux pluviales afin d'optimiser les coûts.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une diminution de 690,84 € HT et fait l'objet de l'avenant n°1 (selon devis DV250079 du 25 février 2025 annexé au présent avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 6 « Etanchéité » s'élève à **27 783,71€ HT**, soit une diminution de 2,43 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 12 « Carrelage Faïence » a pour objet de prendre en compte suite à la dépose de la chape béton existante, la suppression du ragréage des supports et du garnissage des cloisons de la dalle existante et de réaliser une chape liquide.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value d'un montant de 3 915,87 € HT (selon devis 2554 du 25 mars 2025 annexé au présent avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 12 « Carrelage Faïence » s'élève à 40 115,87 € HT, soit une augmentation de 10,82 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 1 263 272,07 € HT, soit 1,25 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu la délibération n°21 du Conseil municipal du 7 octobre 2024,

Vu le Budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 avril 2025,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°1 aux marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - Restaurant Jacques Prévert – Lot 3 « Gros œuvre », lot 6 « Etanchéité » et lot 12 « Carrelage - Faïence » décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Aurélien PAQUEREAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025